

**COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE D'HEXAFRET
(CSE)**

**Réunion extraordinaire
Accord de fonctionnement du CSE
Le 22 juillet 2025**

ORDRE DU JOUR

- 1. Désignation du secrétaire adjoint du CSE d'Hexafret**
- 2. Désignation des membres du bureau du CSE d'Hexafret**
- 3. Désignation des 2 référents du CSE d'Hexafret en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.**
- 4. Désignation des 9 membres de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) dont le secrétaire et le secrétaire adjoint Traction.**
- 5. Désignation des Présidents, Secrétaires et membres des commissions obligatoires du CSE d'Hexafret :**
 - a. Commission de la formation professionnelle et de l'emploi (8 membres dont le président)
 - b. Commission d'information et d'aide au logement (5 membres dont le président)
 - c. Commission de l'égalité professionnelle (5 membres dont le président)
 - d. Commission économique et nouvelles technologies (8 membres dont le président)
- 6. Désignation des membres de la commissions des Activités sociales et culturelles du CSE d'Hexafret (5 membres dont le président)**
- 7. Désignation des présidents et des membres des autres commissions du CSE d'Hexafret :**
 - a. Commission Communication (5 membres dont le président)
 - b. Commission budget (5 membres dont le président)
 - c. Commission Environnement et Développement durable (5 membres dont le président)
- 8. Désignation du salarié compétent SSCT au titre de l'article L.4644-1 du code du travail**
- 9. Désignation des membres dont les secrétaires des ITSSCT :**
 - a. Usine Nord-NORIF (7 membres)
 - b. ELS (7 membres)
 - c. Usine Centre Est (6 membres)
 - d. Usine Grand Est (6 membres)
 - e. Usine Atlantique (6 membres)
 - f. Usine Méditerranée (6 membres)
 - g. Siège (6 membres)
- 10. Désignation des élus ou RPX dont les secrétaires par instance de proximité :**
 - a. Nord-NORIF (De 3 à 7 membres par instance de proximité dans la limite de 16 membres pour l'ensemble)
 - i. CAP
 - ii. Normandie

- iii. Nord
- iv. IDF
- b. ELS (De 3 à 7 membres par instance de proximité dans la limite de 23 membres pour l'ensemble)
 - i. Nord-Est
 - ii. Centre
 - iii. Sud 1
 - iv. Sud 2
- c. Centre Est (De 3 à 7 membres par instance de proximité dans la limite de 15 membres pour l'ensemble)
 - i. Auvergne
 - ii. BFC
 - iii. Alpes
 - iv. Rhône
- d. Grand Est (De 3 à 7 membres par instance de proximité dans la limite de 12 membres pour l'ensemble)
 - i. Lorraine
 - ii. Alsace
- e. Atlantique (De 3 à 7 membres par instance de proximité dans la limite de 10 membres pour l'ensemble)
 - i. Nord Atlantique
 - ii. Sud Aquitaine
 - iii. Garonne
- f. Méditerranée (De 3 à 7 membres par instance de proximité dans la limite de 8 membres pour l'ensemble)
 - i. LR
 - ii. PACA

11. Délibération sur le taux de mutualisation des activités sociales et culturelles

12. Délibération sur la répartition de l'effectif global présent sur chacun des CASI

13. Examen et approbation du règlement intérieur du CSE d'Hexafret

P/ Le Président du CSE,

Agnès RAULT



Le secrétaire du CSE,

Alexandre FOURES

